



*Date de dépôt : 18 juin 2025*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Jean-Pierre Tombola : Quel est l'état des lieux du personnel des assistants en soins et santé communautaire et des aides en soins et accompagnement (ASA) dans les institutions de santé genevoises HUG, IMAD et EMS et quels sont les besoins de ces catégories de professionnels pour les cinq prochaines années pour chaque institution : 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 ?**

En date du 23 mai 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Il a été constaté que, lorsqu'on évoque la question de la pénurie de personnels soignants, il est souvent fait mention des infirmiers et des médecins alors que, dans l'initiative pour les soins infirmiers forts, il est aussi question des autres professionnels de la santé, entre autres les assistants en soins et santé communautaire (ASSC) et les aides en soins et accompagnement (ASA). Dans cette perspective :*

*Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir l'amabilité de nous éclairer sur le nombre du personnel actuel dans les institutions de santé HUG, IMAD et EMS, le nombre des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) avec CFC et le nombre d'aides en soins et accompagnement (ASA) avec AFP et des diplômés d'aides-soignants reconnus par la Croix-Rouge et autres dénominations.*

*Je remercie également le Conseil d'Etat de préciser le nombre d'entrants selon le certificat fédéral de capacité ASSC et l'attestation fédérale professionnelle ASA et/ou un diplôme équivalent reconnu par la Croix-Rouge ainsi que sa nature.*

*Dans la planification pour les années à venir, le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de nous éclairer sur le nombre des besoins de ces catégories de professionnels pour les cinq années suivantes pour chaque institution (HUG, IMAD, EMS...) : 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 ?*

*Je remercie vivement le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le rapport du Conseil d'Etat sur la planification sanitaire du canton de Genève 2025-2028 (RD 1605), approuvé par le Grand Conseil le 11 avril 2025 (R 1054), détermine au point 9.4 les besoins en personnel soignant du canton pour les années à venir<sup>1</sup>. Ce sont les informations contenues dans ce document récent qui répondent le mieux, de manière consolidée et dans le délai imparti, à la présente question écrite urgente.

La figure 9.19<sup>2</sup>, partiellement reprise ci-dessous pour les professions mentionnées dans la présente question écrite urgente, indique, par catégorie professionnelle et par type d'institution – hôpitaux et cliniques, établissements médico-sociaux (EMS), services d'aides et de soins à domicile (SAD) – le besoin en personnel attendu pour ces prochaines années.

Pour la catégorie « Hôpitaux et cliniques », les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) emploient environ 82% du personnel soignant et les cliniques privées du canton les 18% restants. Pour la catégorie « SAD », l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) emploie environ 70% des professionnels du domaine des soins, tandis que les autres institutions représentent environ 30% des emplois. La catégorie « EMS » regroupe quant à elle l'ensemble des établissements genevois.

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/rapport-planification-sanitaire-2025-2028-du-canton-geneve>.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 158.

Figure 9.18, page 158: Hôpitaux, EMS et SASD: Effectif en personnel de soins et d'accompagnement en 2022 et projections des besoins de relève aux horizons 2028 et 2050 (nombre de personnes employées), par niveau de formation et selon le type d'institution, Genève (Extrait)

Niveau de formation	Type d'institution	Effectif en 2022	Horizon 2028				Horizon 2050	
			Besoins supp.	Retraites	Sorties précoces	Besoins de relève	Besoins de relève	
<b>Assistant-e en soins et santé communautaire</b>	Hôpitaux et cliniques	Soins aigus	222	18	19	.	37	231
		Psychiatrie	16	1	2	.	3	14
		Réadaptation	81	10	8	.	18	119
	EMS	204	30	6	.	36	228	
	SAD	451	44	35	.	79	530	
<b>Total</b>		<b>974</b>	<b>101</b>	<b>70</b>		<b>172</b>	<b>1122</b>	
<b>Aide en soins et accompagnement</b>	Hôpitaux et cliniques	Soins aigus	206	17	17	.	34	214
		Psychiatrie	15	1	2	.	2	13
		Réadaptation	75	9	8	.	17	110
	EMS	291	42	13	.	55	407	
	SAD	37	4	2	.	6	48	
<b>Total</b>		<b>624</b>	<b>72</b>	<b>42</b>		<b>114</b>	<b>792</b>	
<b>Aide soignant-e</b>	Hôpitaux et cliniques	Soins aigus	746	60	63	.	123	775
		Psychiatrie	54	3	6	.	9	48
		Réadaptation	271	33	28	.	60	399
	EMS	753	109	95	.	204	1081	
	SAD	278	27	0	.	27	311	
<b>Total</b>		<b>2102</b>	<b>231</b>	<b>192</b>		<b>424</b>	<b>2613</b>	
<b>Autre sec. II</b>	Hôpitaux et cliniques	Soins aigus	58	5	5	.	10	61
		Psychiatrie	4	0	1	.	1	4
		Réadaptation	21	3	2	.	5	31
	EMS	19	3	4	.	7	26	
	SAD	9	1	2	.	3	12	
<b>Total</b>		<b>111</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	.	<b>25</b>	<b>133</b>	
<b>Autres/sans formation</b>	Hôpitaux et cliniques	Soins aigus	75	6	5	.	11	74
		Psychiatrie	6	0	.	.	0	6
		Réadaptation	17	2	.	.	2	23
	EMS	488	71	42	.	113	676	
	SAD	568	55	49	.	104	718	

Source: Modèle Obsan

© Obsan 2024

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Thierry APOTHÉLOZ